

**Intervention de P. MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne
Signature du Pacte d'avenir pour la Bretagne
avec le Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT
et le Préfet de Région, Patrick STRZODA
vendredi 13 décembre 2013**

Nous sommes heureux, M. le Premier Ministre, de vous accueillir à nouveau en Bretagne après votre venue au SPACE en septembre dernier.

Heureux parce que cela témoigne de l'attention que votre gouvernement porte aux difficultés que traversent, à un titre ou à un autre, de nombreux territoires de Bretagne. Plusieurs ministres, dont certains sont aujourd'hui présents à vos côtés, sont aussi venus –parfois à plusieurs reprises- rencontrer les entreprises, les acteurs politiques, économiques, sociaux des territoires durement touchés par les restructurations ou fermetures d'établissements. Venus aussi rencontrer les salariés de ces entreprises, premières victimes de ces décisions de fermeture ou de réduction d'emplois ; décisions sur lesquelles ils n'ont aucune prise ni responsabilité, mais dont ils vivent douloureusement les conséquences.

A deux reprises, les 12 septembre et 16 octobre, vous avez personnellement proposé la mise en œuvre, après concertation, de deux démarches ciblées sur les difficultés impactant certains secteurs économiques bretons. Tout d'abord un « Plan pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire » et, le 16 octobre, un « Pacte pour l'avenir de la Bretagne ».

Après une première échéance fixée pour la fin de cette année, vous avez voulu anticiper notre mobilisation en souhaitant un aboutissement de la rédaction du « Pacte » pour la fin du mois de novembre. Reconnaissez, M. le Premier Ministre, que bien que les bretons soient nombreux à réclamer en permanence le raccourcissement des procédures, vous nous mettiez là devant un défi dont l'issue était incertaine, mais en reprenant un dicton breton : « Quiconque veut, celui là peut ».

Nous avons donc décidé de le relever.

Avec Monsieur le Préfet Strzoda qui venait d'arriver d'une région calme et ensoleillée –la Corse- et pensait faire tranquillement l'inventaire du patrimoine breton, nous avons immédiatement planifié les dispositifs permettant de respecter le calendrier fixé.

Je détaille ce point car il permet de répondre à certaines critiques lues ou entendues.

Ainsi, nous aurions sacrifié la concertation en ne donnant pas réellement aux organisations intéressées par le « plan agri-agro » ou le « Pacte » le temps de formuler sérieusement leurs propositions.

Cette objection ne me paraît pas fondée.

Il est vrai qu'en six semaines, avec M. le Préfet, les services de l'Etat en Région et les services du Conseil régional, une trentaine de réunions se sont tenues,

réunissant successivement tous les acteurs potentiellement concernés par les sujets évoqués.

Ils se sont exprimés au moyen des contributions écrites qui nous ont été adressées dans la même période, et d'ailleurs nous continuons à en recevoir. Plus de 100 mémoires ou dossiers ont été analysés. Nombreuses sont les propositions qui ont pu être intégrées au document final. D'autres ne l'ont pas été parce qu'elles relevaient de dispositifs dont l'élaboration ne fait que commencer. Je pense notamment aux contractualisations des CPER ou contrats de Pays, ou encore aux projets relevant des fonds européens. Elles seront reprises et réexaminées lors de ces discussions.

Et puis, plus fondamentalement, le « Pacte » et le « plan agri-agro » ne sont pas issus d'une « table rase » sur laquelle tout était à construire. S'agissant de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pilier fondamental de l'économie productive bretonne, le travail de concertation avec les professionnels et les filières ne date pas du 16 octobre ou du 12 septembre. Le texte « Nouvelle Alliance pour l'Agriculture » voté par le Conseil régional en 2010, dessinait les prémises de certaines conceptions reprises dans le « Plan », ainsi que le contrat de filières pour les IAA.

Par ailleurs, depuis le dépôt de bilan de Doux à la mi-2012, les réunions avec les filières, destinées à faire émerger les stratégies de rebond de l'agriculture et de l'agroalimentaire se sont succédé. Certains participants s'agaçant même de ces trop nombreuses réunions à finalité stratégique. Eh bien, la rédaction du « Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne » constitue précisément le passage de la définition stratégique à l'action ! Nous y reviendrons.

S'agissant à présent des autres dispositions du « Pacte d'avenir » détaillées dans les 7 enjeux, il en va de même.

Une autre objection souvent entendue voulait accrédi ter l'idée que le contenu de ces deux documents émanait en fait des cabinets ministériels ; notre rôle en Région se limitant à « bretonniser » docilement les volontés parisiennes. Il s'agit là d'une posture dont j'hésite à définir la qualification entre la mauvaise foi et l'irrespect pour les centaines de personnes en Bretagne qui ont travaillé à l'élaboration des deux documents.

Le Pacte est bien un contrat élaboré en Bretagne pour dessiner son avenir à court et plus long terme. Même si, bien évidemment, nous avons eu recours à de très nombreuses reprises, par l'intermédiaire de Gilles Ricono, à des échanges avec les ministères pour nous assurer de la viabilité de nos propositions.

N'hésitons pas à le dire : cette démarche itérative a parfois été « sportive » pour utiliser une expression triviale !

L'une des caractéristiques de ces démarches de co-construction de documents structurants est qu'ils doivent, au final, être portés, juridiquement en quelque sorte, par une institution : en l'occurrence, le Conseil régional de Bretagne qui signe avec l'Etat.

Cette situation engendre fréquemment la rupture du consensus qui devrait normalement pouvoir accompagner ce type de démarche.

J'ai notamment observé le décalage quasi-systématique qui existait entre le fond des échanges en face à face avec nos divers interlocuteurs à propos des dispositifs qui les concernaient et le jugement global, généralement différent, émis par les mêmes dans les médias.

Le Conseil régional est une institution politique et, qu'on le regrette ou non, le réflexe habituel pousse les uns et les autres à des postures formatées par le positionnement idéologique de leur organisation.

En d'autres termes, je suis convaincu –au-delà des expressions publiques convenues- que le texte du « Pacte » correspond très exactement au « compromis » optimum que nous pouvions atteindre. Le mot « compromis », je le rappelle, n'ayant rien à voir avec compromission.

Je vais prendre quelques exemples.

La participation des représentants du monde économique aux différentes réunions de concertation a été active. Les concordances d'analyse sur la situation, les raisons des difficultés rencontrées par telle filière ou entreprises ne suscitent en général que peu de divergences. Les remèdes à apporter, les moyens de créer des dynamiques porteuses pour l'économie et l'emploi en Bretagne aboutissent très souvent à des propositions communes. Ce sont ces propositions que nous retrouvons dans le SRDE2I, le pacte électrique, le plan régional d'actions logistiques... pour ne citer que ceux-là. Dans le « Pacte d'avenir », ces propositions sont reprises avec le plus souvent une déclinaison opérationnelle planifiée et, quand cela est possible, anticipée.

Pourtant, dans les commentaires médiatisés, le jugement exprimé fait systématiquement ressortir les insuffisances, les insatisfactions. Alors, certes, nous ne sommes pas tombés d'accord sur tout. L'approche sur les charges qui pèsent sur les entreprises par exemple est classiquement source d'opposition, mais cette opposition est loin de constituer l'essentiel des sujets sur lesquels, par ailleurs, nous sommes d'accord.

Qu'en est-il de l'agriculture et de l'environnement dans ce Pacte ? Sujet sensible en Bretagne, s'il en est, donnant lieu là aussi à des postures radicalisées de part et d'autre par une fraction des acteurs.

Depuis des années, par exemple, une partie de la profession agricole réclame des simplifications, des assouplissements de certaines procédures restreignant leur développement, une diminution des délais d'instruction...

Face à elle, certaines associations et certains syndicats crient « au loup », persuadées qu'il s'agira d'une dérèglementation catastrophique pour un environnement breton déjà détérioré.

A ces positions antagonistes, avec Stéphane le Foll, avec vous M. le Premier Ministre et nos services respectifs, nous avons recherché là aussi les voies et

moyens du compromis ; oui à ces assouplissements, mais avec une transparence, des contrôles mutuellement acceptés qui garantissent le respect des normes environnementales inchangées. Non à ce qui pourrait faire régresser la Bretagne sur les questions environnementales. Pour reprendre une phrase connue : « La Bretagne est malade, mais elle se soigne », et donc continuons dans ce sens accepté par tous. Dans le Pacte, ces avancées sont très clairement traduites. Il reste certainement à préciser des formulations, à faire passer dans les administrations, sans délai, les simplifications nécessaires... Mais pourquoi ne pas le reconnaître ? Et pour les associations, pourquoi ne pas adopter plutôt une attitude de confiance fondée sur les incontestables progrès enregistrés en ces domaines ces dernières années, même si tout ne va pas aussi vite que le souhaiteraient certains ?

Oui, nous sommes convaincus que la préservation de l'environnement, en Bretagne, est la pierre angulaire de l'attractivité future de notre Région. Nous en sommes comptables devant nos enfants et petits-enfants.

Oui, nous sommes convaincus que l'avenir économique de la Bretagne, repose notamment sur la coexistence de différentes formes d'agriculture et l'articulation entre ces différentes agricultures, les industries aval aptes à assurer correctement les revenus des différents acteurs et le développement de l'emploi sur tout le territoire.

Ces convictions sont traduites dans le « Pacte ». Elles donnent lieu à des descriptions, en annexe, à des chiffrages qui concrétisent notre détermination à les faire aboutir.

Autre critique qui nous est adressée : le « Pacte » compilerait les mesures ou projets déjà décidés ou engagés et des financements recyclés sans aucun abondement. Ces affirmations sont en partie vraies et cela ne gêne pas mon argumentation !

En effet, ce document aux ambitions élargies par rapport à votre expression du 16 octobre, M. le Premier Ministre, regroupe des projets qui ont fait l'objet d'une intense maturation. Une part importante des politiques mises en œuvre dans les territoires relève des planifications moyen et long terme telles que les contrats de pays, les programmations des fonds européens par exemple. Alors oui, le « Pacte d'avenir » détaille pour certains enjeux la mise en perspective et, quand nous les connaissons, les financements d'un certain nombre de projets qui se retrouvent dans les stratégies et schémas déjà validés par le Conseil régional.

Mais l'intérêt du « Pacte », s'agissant de ces opérations prévues, est que désormais, elles bénéficient d'une confirmation de l'Etat sur leur programmation et leur financement. Un seul exemple : la RN 164. Voilà une infrastructure relevant de la responsabilité de l'Etat –c'est une route nationale- indispensable au désenclavement du Centre-Bretagne, dont la mise à 2 fois 2 voies, engagement de l'Etat, devrait être achevée depuis des années. Certaines et certains de ceux qui réclament à corps et à cris cet achèvement aujourd'hui étaient hier en position de peser sur les gouvernements précédents qu'ils soutenaient pour accélérer le respect des engagements pris. Pourtant, ce n'est pas ce que nous avons observé ! En fait, la poursuite des chantiers sur cet axe routier doit plus à la détermination de Jean-Yves le Drian, augmentant le co-

financement régional, anticipant le financement des études indispensables, qu'à la mobilisation des gouvernements précédents. Dans vos propos du 16 octobre, M. le Premier Ministre, vous avez annoncé l'achèvement de la mise à 2 fois 2 voies dans le cadre du prochain CPER. L'Etat et la Région sont engagés. Nous respecterons nos engagements.

Mais à côté de ces investissements effectivement attendus et annoncés de longue date, figurent aussi dans le « Pacte » nombre de décisions, propositions, projets totalement ou partiellement nouveaux.

A commencer par les mesures d'urgence annoncées par vous-même le 16 octobre. 15 M€ pour les entreprises et les éleveurs des zones économiques sinistrées par les restructurations, portés à 30 M€ à la suite de la démarche de Stéphane le Foll auprès du Commissaire Ciolos.

Mais bien au-delà de ces données, purement financières, les innovations contenues dans le « Pacte » sont nombreuses et méritent d'être soulignées. Ainsi, sans être exhaustifs, on peut saluer pour les mesures d'urgence, toutes les dispositions prises en faveur de la réindustrialisation des sites touchés, la reconversion des salariés, leur mobilité, l'apport des collectivités départementales et régionales...

Le dialogue avec les organisations syndicales débouche sur des expérimentations en matière de GPECT¹ et un suivi par la conférence sociale régionale nouvelle qui sera réunie à nouveau en début d'année prochaine. Je veux saluer le travail réalisé par les organisations syndicales qui a toujours eu lieu dans un contexte positif avec deux fils conducteurs importants : l'intérêt du salarié bien entendu, mais aussi le souhait que l'on anticipe désormais pour ne plus revivre ce que la Bretagne a connu. Je pense que nous avons avancé ensemble et que la Bretagne pourra servir de « laboratoire social » en ce qui concerne le dialogue, l'anticipation, la prévision.

En appui à ces mesures d'urgence, un certain nombre de financements nouveaux ont été actés avec les ministères concernés, que ce soit pour l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, le numérique, l'habitat durable, la santé dans les territoires fragilisés...

En dehors de l'action urgente, collectivement décidée par l'Etat et les collectivités, les propositions novatrices ou donnant corps aux schémas et stratégies déjà évoqués sont nombreuses.

Le plan agri-agro fixe notamment des objectifs financiers très ambitieux à des opérations largement discutées avec les professions, mais qui étaient jusqu'à présent restées à l'état d'orientation, qu'il s'agisse du plan « méthanisation », de la modernisation des bâtiments d'élevage ou d'industries agroalimentaires, tous investissements qui, hormis la mise en œuvre de la mutation indispensable à ces filières, assureront également la redynamisation des entreprises chargées de les réaliser et donc, in fine, l'emploi.

¹ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées

Les financements auxquels s'adosent ces investissements étaient-ils déjà prévus ? Pour certains, relevant par exemple des budgets de droit commun, incontestablement oui ! Mais en est-il de même des financements ADEME, des programmes d'investissements d'avenir (les PIA) pour lesquels nous serons évidemment candidats, des financements CPER, non arbitrés à ce jour, et même des fonds FEADER ? J'ai eu l'occasion hier, devant l'Assemblée régionale –je le redis devant vous, M. le Premier Ministre et devant Stéphane le Foll- d'affirmer que, sans la mobilisation personnelle du Ministre de l'Agriculture, eu égard à la situation de la Bretagne, nous n'aurions jamais obtenu 368 M€ de FEADER contre 175 M€ dans la génération précédente, progression exceptionnelle seulement dépassée par la Basse Normandie, Région classée par l'Europe dans la catégorie « en transition » alors que la Bretagne est classée dans la catégorie des « Régions développées ».

En conclusion de mes propos, M. le Premier Ministre, je souhaite m'adresser à vous, me faisant en cela le porte-parole de la plupart de mes collègues.

Nous avons constaté les réactions issues de milieux divers et de personnes sincèrement étonnées des événements survenus en Bretagne depuis la rentrée dans la mouvance du débat sur l'écotaxe.

Tout d'abord, merci, M. le Premier Ministre, d'avoir pris la décision courageuse de suspendre l'application de l'écotaxe. Cette décision était certainement très difficile à prendre, mais elle était indispensable tant le dispositif prévu était peu compréhensible, coûteux et, au final, pénalisant pour les régions périphériques comme la Bretagne. Nous concevons bien qu'il faudra pourtant trouver des modes de financement pour maintenir les indispensables travaux d'infrastructures aptes à assurer une accessibilité équitable aux différents territoires métropolitains, ainsi que le développement des modes de transport durables. La Bretagne en la matière a quelques idées et je sais le vice-président en charge des transports, Gérard Lahellec, en capacité de proposer des dispositifs possibles liant l'intérêt du développement durable et l'activité économique.

On sait que l'Union Européenne a choisi de privilégier, dans ses co-financements, les projets à vocation trans-européenne, écartant, de facto, les projets comme ceux qui permettraient de placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Dans les arbitrages inévitables à intervenir, peut-être serait-il judicieux de mieux qualifier les projets qui ne bénéficient pas de fonds européens ? Mais pour cela, il faut de l'argent !

A ce point, je dois dire que je reste dubitatif à propos des résultats probables auxquels aboutira le CICE. Au moment où l'argent public se fait rare, où tout le monde est appelé à faire de légitimes efforts, la répartition prévisionnelle annuelle des 20 Md€ du CICE en régime de croisière m'interroge au plus haut point. Le comité de suivi mis en place par le gouvernement, dans son premier rapport, souligne l'effet d'aubaine considérable pour certains acteurs économiques non confrontés à la concurrence internationale et qui seront pourtant les premiers bénéficiaires de cette manne annuelle de plusieurs milliards. Etait-ce bien le but ?

La volonté de rectifier le tir au bénéfice des entreprises réellement confrontées à la concurrence internationale ajoutée à l'indiscutable imagination des services de Bercy devraient pouvoir assurer chaque année le redéploiement d'une partie de ces 20 Md€ au profit –pourquoi pas- de la réforme fiscale annoncée par vous-même, mais aussi, s'agissant des Régions, par le Président Hollande lors de son discours à la Sorbonne en septembre 2012. On ne peut envisager l'avenir de ce « pacte » sans une reconstitution du dynamisme de nos ressources. Le débat sur la réforme fiscale doit intégrer ce sujet.

Et nous sommes là au cœur du deuxième facteur qui, selon nous, explique en grande partie, l'effervescence constatée en Bretagne ces derniers mois et les résultats des votes intervenus au CESER et au Conseil régional.

A l'occasion de ce discours à la Sorbonne, le Président Hollande a repris le thème de la décentralisation, pièce importante de son projet pour notre Pays.

Dans une région comme la Bretagne, ce thème figure au rang des priorités de presque toutes les forces vives de la Région. C'est dire si les projets du Président, confirmés par lui-même à la Sorbonne, ont fait naître de grands espoirs ici.

Nous avons même, seule région française à le faire, décidé de réfléchir et d'élaborer une « contribution du Conseil régional à la décentralisation » votée en mars dernier et adressée au gouvernement dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de modernisation de l'action publique.

Hélas ! Les premiers textes votés par le Parlement n'ont pas répondu à notre attente ! La régionalisation attendue s'est muée pour l'instant en métropolisation. Les avancées espérées sur l'expérimentation, la différenciation, la reconnaissance des diversités culturelles, linguistiques, économiques, logistiques, environnementales n'ont pour l'instant pas progressé. Pire, s'agissant des Régions, l'engagement pris d'un rééquilibrage des ressources par la reconstitution d'une réelle autonomie fiscale est resté lettre morte. Les dotations décidées par l'Etat et qui, d'une manière ou d'une autre, représentent près de 90 % des ressources des Régions sont amputées fortement pour les années à venir alors que l'Etat, voici 4 ans, nous a demandé de co-financer à une hauteur jamais atteinte ailleurs un chantier ferroviaire relevant de ses compétences. Nous l'avons accepté parce que nous maîtrisions alors notre avenir fiscal. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous sommes inquiets.

Nous sommes convaincus –et avec nous, la plupart de ceux qui manifestent bruyamment ou non- que la décentralisation-régionalisation, accompagnée d'une déconcentration, sont la voie de l'avenir, le vrai support du « Pacte d'avenir » qui nous réunit aujourd'hui.

Libérons-nous du carcan historique qui, manifestement, inhibe encore tant de cercles de la capitale. Certes, la France est une et indivisible, mais les Régions ne sont pas identiques et l'expérience a montré, ici et ailleurs, que, sans remettre en cause l'unité républicaine, la faculté donnée aux territoires d'imaginer, au plus près du terrain, les ferments de leur développement, sous tous ses aspects, peuvent donner d'excellents résultats, impliquer et motiver les habitants et, au final, être économe en fonds publics.

Notre « Pacte d'avenir pour la Bretagne » est porteur de cet espoir. Après d'âpres discussions avec certains ministères par l'entremise de Gilles Ricono, commencent à poindre quelques avancées : la délégation de compétence pour la culture en est une, l'examen d'une expérimentation pour l'eau, le dialogue sur le renforcement et l'enseignement des langues régionales sont aussi des signes que nous voulons positiver. De même, la reconnaissance de la Bretagne comme région expérimentale pour avancer sur le thème des simplifications administratives ou procédurales doit permettre de vérifier la pertinence de ces revendications. Ainsi, par exemple, nous manifestons notre impatience teintée d'inquiétude, sur les interminables délais imposés au développement de la filière des énergies marines en Bretagne. Ce secteur sera pour nous un test de la volonté réelle du gouvernement de nous positionner correctement face à la concurrence.

Evidemment, nous espérons aussi quelques mesures, symboliques ou non, comme le transfert du siège de l'IFREMER à Brest ou la confirmation que l'Etat est à nos côtés pour rechercher les conditions rendant possible l'engagement du Président sur la ratification des langues régionales minoritaires ou le combat à mener à Bruxelles contre le « dumping social » qui vient de remporter une première avancée positive, il faut le souligner. Par ailleurs, l'engagement pris sur la RN 164 induira quelques financements complémentaires non prévus pour l'instant dans les maquettes dont nous disposons. Nous comptons sur vous !

Mais je vous rassure, hormis ce sujet, très souvent, ces avancées espérées n'induisent pas de dépenses supplémentaires. Elles ne remettent pas en cause non plus les principes démocratiques qui régissent notre Pays.

Dans notre esprit, je l'ai dit, le « Pacte » est l'amorce d'un dialogue sur ces questions qui doit se prolonger dans le débat à intervenir au Parlement pour le deuxième volet de la loi de décentralisation. Nous sommes prêts, à l'instar de ce que nous avons déjà proposé, à y participer activement.

Les votes inhabituels, enregistrés tant au CESER, mardi dernier, qu'hier au Conseil régional, montre que la confiance en ce Pacte doit progresser pour en faire le document de référence dont nous avons besoin. C'est un signal d'alerte que le gouvernement devrait prendre en compte.

Enfin, je veux vous remercier, M. le Premier Ministre, d'avoir rendu possible ce processus tendu mais passionnant qui nous a conduit à co-construire ce « Pacte d'avenir ». Merci à vous, M. le Préfet, pour votre implication de chaque instant, sans laquelle nous n'aurions pas relevé ce défi. Merci à nos services respectifs, à Gilles Ricono, à François-Nicolas Sourdat qui a beaucoup tenu la plume et recherché les synthèses.

Le « Pacte » est là. Il n'est pas, comme l'écrit Gérard de Nerval, « un fantôme aux mains vides qui promet tout et qui n'a rien ». C'est un Pacte de confiance. A nous de le faire vivre et évoluer !